



▲ PLAN DE RELANCE 2014 ▲



PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE

« **La relance**
est avant tout
un **état d'esprit.** »



Gaston Flosse



Au-delà des concepts et des théories économiques, la volonté du gouvernement est de mettre en oeuvre des dispositions de nature à favoriser la relance et la croissance économique. Personne ne conteste plus aujourd'hui le constat : notre pays a connu au cours de la dernière décennie une récession d'une gravité sans précédent. Au bas mot, ce ne sont pas moins de 15.000 emplois directs qui ont été détruits, tandis que le nombre de personnes inscrites au Régime de Solidarité Territoriale atteint des sommets, avec près de 80.000 personnes. Dès notre retour au pouvoir, voilà 10 mois, nous avons tout fait pour briser cette spirale infernale et créer les conditions d'un retour à la confiance et à la solidarité avec les plus démunis. Recréer un cercle vertueux dans un pays exsangue et démobilisé était une gageure. Le gouvernement entend poursuivre avec une détermination sans faille une action de fond entamée dès les premiers jours de la mandature, avec le redressement des comptes publics, et le retour du Pays à sa propre solvabilité. C'était un préalable indispensable qui nous a obligé à faire appel à la solidarité de tous, en augmentant la pression fiscale, en recherchant des économies partout où cela était possible et en optimisant les ressources mobilisables en faveur de l'emploi.

J'ai confié l'élaboration du plan de relance au Vice-président Nuihau LAUREY. Je le félicite pour ce travail réalisé en partenariat avec les différents ministres, qui se sont chacun impliqué dans l'élaboration des mesures. La plupart des dispositions importantes que contient le plan de relance sont déjà mises en oeuvre. C'est le cas principalement du budget d'investissement, qui n'avait pas atteint depuis longtemps le niveau que nous avons prévu, et financé, soit plus de 37 milliards de francs. Avec l'État et les établissements publics du Pays, c'est un montant d'environ 60 milliards de francs qui sera programmé cette année. Pour accélérer l'exécution des dépenses, l'administration devra accélérer ses procédures et peser moins sur le secteur privé.

L'ensemble des 50 mesures, qui ont pour vocation de favoriser la création d'emplois, de dynamiser nos principales potentialités économiques et de renforcer la compétitivité de notre économie est présenté ci-dessous. La simplification des rapports public-privé, l'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises, l'adaptation du droit du travail aux contraintes économiques du moment, une fiscalité plus incitative pour les entreprises mais encore plus pour les grands investisseurs, le droit de la concurrence tant attendu, l'accession à la propriété facilitée, y figurent.

Ces mesures indispensables, et ces investissements sans équivalents depuis une décennie, sont complétés par de grands projets, comme le Tahiti Mahana Beach, le projet aquacole de Makemo, la zone touristique d'Atimaono ou le Moorea Mahana Beach, qui vont bientôt doper les entreprises et qui s'inscrivent dans une valorisation durable de nos ressources et de nos potentiels.

Le plan de relance est donc un ensemble complexe à plusieurs étages, il ne se limite pas aux seules mesures contenues dans ce document, sachant qu'il n'existe pas de recettes miracles, cela se saurait. La relance économique est aussi un état d'esprit, une confiance partagée et voulue dans l'avenir, une meilleure prise en compte des réalités qui nous entourent. Ces mesures, si elles ne s'accompagnent pas d'une nouvelle manière de regarder les choses, seront de portée limitée, voire inutile. Nous devons croire en nous, en nos potentialités, voir le monde qui nous entoure comme il est, sans dogmatisme, et chercher à en tirer le meilleur bénéfice pour notre Pays. Les équilibres du monde changent. Ils font du Pacifique le nouvel enjeu, entre les deux grandes puissances qui le dominent, les États-Unis et la Chine. La Polynésie est située au coeur : là est notre chance, renforcée par le fait que nous appartenons à une grande Nation qui nous protège et nous fait confiance : la France. Si nous parvenons à tirer le meilleur parti de ces atouts, notre avenir est assuré.



Gaston Flosse
Président de la Polynésie française

50 MESURES POUR L'AVENIR

Conformément au planning défini par le Président de la Polynésie française M. Gaston Flosse en mai 2013, après la mise en œuvre des mesures visant au redressement de la situation financière de notre pays, 2014 sera consacrée à favoriser la relance économique et le développement des entreprises.

Le plan de relance économique qui est proposé dans ce document s'articulera autour de trois grandes orientations : **Favoriser la création d'emplois, Dynamiser nos principaux secteurs de développement et enfin Renforcer la compétitivité de notre économie.**

Il s'inscrit dans la continuité des mesures déjà prises par le gouvernement pour redresser la situation économique et financière de notre pays : la réforme fiscale qui a permis d'asseoir la commande publique et d'en assurer le financement équilibré ; la création des outils de développement des partenariats public-privé (zones d'aménagement concerté, baux emphytéotiques) visant à stimuler le développement de projets économiques privés par la valorisation du foncier public ; les mesures tournées vers nos entreprises (réduction du taux de l'IS de 5 points, soit une diminution allant de 12,5 à 16,66 ; augmentation de la durée d'exonération à l'IS ou l'IT de 1 à 2 ans ; augmentation de 2 à 5 millions de FCFP du seuil d'éligibilité des TPE à une fiscalité simplifiée et minimaliste ; instauration du droit de la propriété industrielle).



SOMMAIRE

1 DES MESURES CRÉATRICES D'EMPLOIS

PAGE 06

La relance de l'**activité économique**

- LA RELANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- LA RELANCE DU SECTEUR DU LOGEMENT ET L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La dynamisation des **offres d'emplois**

- LE CONTRAT D'ACCÈS A L'EMPLOI (CAE)
- LES CONTRATS DE CHANTIERS
- LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS DE PROXIMITÉ

2 DES MESURES DE RELANCE SECTORIELLE

PAGE 08

Le **tourisme**

- FAVORISER LA CRÉATION DE GRANDS ENSEMBLES HÔTELIERS
- ATTIRER DE NOUVEAUX FLUX TOURISTIQUES
- AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS ENTREPRISES TOURISTIQUES

Les ressources de la **mer**

- DÉVELOPPER UNE AQUACULTURE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION
- ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
- FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE NAVALE
- VALORISER L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES DE LA MER
- SOUTENIR NOTRE PERLICULTURE

La transition **énergétique**

- PROTÉGER EFFICACEMENT L'ENVIRONNEMENT
- FAVORISER UN URBANISME MOINS CONSOMMATEUR DE RESSOURCES
- DÉVELOPPER LE TRANSPORT PROPRE ET LE TRANSPORT PUBLIC
- STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- RELANCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer l'économie **numérique**

3 DES MESURES POUR UNE ÉCONOMIE PLUS COMPÉTITIVE

PAGE 12

Libéraliser notre économie

- STIMULER LA CONCURRENCE
- ENCOURAGER L'INITIATIVE PRIVÉE

Lutter contre la **cherté de la vie**

Moderniser, simplifier nos procédures et notre réglementation

1 DES MESURES CRÉATRICES D'EMPLOIS

Il s'agit du principal défi que nous devons relever. En effet, avec près de 15.000 emplois détruits durant la dernière mandature et plus de 3.000 jeunes arrivant chaque année sur le marché de l'emploi, notre cohésion sociale future et notre redécollage économique dépendent pour grande partie de notre capacité à créer à nouveau des emplois. Les mesures proposées à ce titre s'articulent autour de deux axes : la relance ciblée et rapide de l'activité économique et la dynamisation de l'offre d'emplois.

▼ La relance ▼ de l'activité économique



LA RELANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le budget primitif 2014 prévoit 37 milliards FCFP de crédits de paiements destinés au financement des investissements publics. Cette stimulation économique d'envergure initiée par la puissance publique est le premier outil de création d'emplois.

MESURE 1 : Budget d'investissement 2014 de relance de la commande publique – 37 milliards FCFP de crédits de paiement inscrits et financés – avec un accent mis sur le logement social au travers de la prorogation d'une année du contrat de projet. Le budget 2014 constitue le premier outil de stimulation de l'activité économique et donc de création d'emplois.

LA RELANCE DU SECTEUR DU LOGEMENT ET L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le bâtiment constitue un formidable levier de création d'emplois. Cette activité économique répond à un besoin réel en logements. La mesure vise à octroyer une prime à la construction de logements neufs individuels ou collectifs aux ménages éligibles au dispositif (moins de 4 SMIG de revenus). La prime versée variera de 1 à 2 millions FCFP. Ce nouveau dispositif viendra se substituer au mécanisme de défiscalisation locale pour plus d'efficacité et d'équité économique (l'aide publique ne sera plus concentrée sur un faible nombre de promoteurs mais répartie en fonction des prix de sortie au mètre carré proposés, favorisant ainsi une baisse des prix).

MESURE 2 : Mise en place du cadre réglementaire permettant l'agrément d'opérateurs de logements sociaux privés et définition d'un document de politique sectorielle permettant de dynamiser l'offre de logements sociaux.

MESURE 3 : Instauration d'une prime à l'acquisition ou à la construction de logements neufs individuels, sous conditions de revenu modulées selon la composition du ménage (plafonnée à 2.000.000 francs pacifiques).

MESURE 4 : Suppression et allègement des droits d'enregistrement et de transcription pour les ménages réalisant une première acquisition de logements.

MESURE 5 : Lancement d'un programme de travaux de réhabilitation de logements en milieu occupé (10 lotissements concernés pour 846 logements) et de sécurisation des lotissements du parc OPH (sécurisation électrique et zones à risques du PPR). Mise en place d'un dispositif d'accession à la propriété.



▼ La dynamisation ▼ des offres d'emplois



LE CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI (CAE)

Cette mesure permet de faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes, notamment sans qualification, en recherche d'emploi. Elle permet de redonner du pouvoir d'achat aux plus défavorisés (relance de la consommation) et sera couplée autant que possible à des actions de formation professionnelle.

MESURE 6 : Création du Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE). Le dispositif mis en œuvre depuis le mois de janvier 2014 a permis à 1.200 personnes (avril 2014) de se réinsérer dans la vie professionnelle et de bénéficier d'un revenu d'activité.

LES CONTRATS DE CHANTIER

Les contrats de chantiers permettront aux entreprises de pouvoir recruter plus facilement dans le cadre temporel fixé par la durée des projets / chantiers qu'elles auront à conduire.

MESURE 7 : Ce dispositif permettra de dynamiser l'emploi dans le cadre de projets ou de chantiers dont la durée est supérieure à 2 ans mais limités dans le temps. Il constituera un outil d'assouplissement du code du travail ouvert à tous les secteurs de l'économie et permettra de combattre le travail non déclaré dans le secteur du bâtiment notamment.

LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS DE PROXIMITÉ

Les services de proximité constituent un potentiel de création d'emplois insuffisamment développé. Le changement des modes de vie, l'évolution du travail et des structures sociales, le vieillissement de la population ont créé au fil des années de multiples besoins en services qui demeurent insatisfaits. En outre, ces activités à forte intensité en travail peu qualifié pourraient apporter une solution satisfaisante au problème du manque d'activité dans les îles.

MESURE 8 : Déplafonnement du nombre d'heures mensuelles autorisées pour les chèques emplois particuliers pour les services visant l'aide à la personne, qui passera ainsi de 52 à 80 heures par mois. Cette disposition permettra de faciliter la création d'emplois de proximité dans les secteurs d'activités liés aux services à la personne (soutien scolaire, garde d'enfants, aides aux personnes dépendantes).

MESURE 9 : Élaboration d'un cadre réglementaire destiné aux sociétés de placement de personnes définissant leurs activités dans le domaine des emplois de proximité et les modalités de leur placement à travers divers mécanismes d'incitation.

2 DES MESURES DE RELANCE SECTORIELLE

L'ensemble des mesures sectorielles présentées dans cette partie vise à stimuler nos principaux secteurs de développement (tourisme, ressources de la mer) et à favoriser la transition énergétique de notre économie.

Le tourisme



FAVORISER LA CRÉATION DE GRANDS ENSEMBLES HÔTELIERS INTÉGRÉS comprenant des unités d'hébergement, des aménagements commerciaux et un ensemble diversifié d'activités touristiques

MESURE 10 : Instauration de dispositifs incitatifs (mises à dispositions d'emprises foncières publiques, exonération ou allègements fiscaux) en faveur du développement de grands projets touristiques.

MESURE 11 : Mise en œuvre d'un programme d'aménagement de nos principaux sites touristiques (trois cascades, Pointe Vénus, trou du souffleur) et réhabilitation ou création de sites culturels, de loisirs et d'écotourisme (écomusée Arahurahu (culture), domaine d'Opunohu (écotourisme et tourisme culturel), mémorial américain à Bora Bora, Musée Gauguin, Jardin Botanique, centre culturel de Vaïami).

ATTIRER DE NOUVEAUX FLUX TOURISTIQUES en réduisant les coûts et en favorisant l'ouverture de notre ciel aérien par la création de nouvelles routes aériennes vers la Polynésie française

MESURE 12 : L'amélioration de la desserte aérienne par une meilleure maîtrise du coût de l'escale internationale de TAHITI-FAAA et par la stimulation de la concurrence sur les lignes intérieures et internationales.

MESURE 13 : Réduction du coût du transport aérien induite par les gains de productivité liés à la poursuite de la politique de diminution des charges et la modernisation de la flotte d'ATN.

MESURE 14 : Création d'un aérodrome de dégagement permettant de sécuriser les lignes existantes et de réduire le coût d'accès à la Polynésie française, et susceptible de devenir un nouveau point d'entrée.

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS ENTREPRISES TOURISTIQUES

MESURE 15 : Prorogation du régime d'exonération de droits et taxes relatif aux marchandises et équipements destinés à la rénovation et la modernisation des établissements hôteliers classés.

MESURE 16 : Octroi de prêts à taux bonifiés par la SOFIDEP pour les investissements liés à la rénovation, à la modernisation et aux actions de promotion commerciales des pensions de famille.

MESURE 17 : Mesures incitatives en faveur du tourisme nautique avec l'augmentation de la durée du régime des admissions temporaires (passage de 18 à 36 mois), la suppression du délai de carence, une fiscalité allégée lors de la mise à la consommation des navires et l'aménagement des escales dans les îles principales de la Polynésie française (quais de Paopao, Papetoai, Bora, Fakarava).



Les ressources de la mer



DÉVELOPPER UNE AQUACULTURE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

MESURE 18 : Instauration de mesures fiscales incitatives visant à créer une zone franche dans l'archipel des Tuamotu Gambier pour le développement de grands projets aquacoles.

MESURE 19 : Valorisation de l'ensemble des filières aquacoles prenant en compte la nature et la quantité de la ressource, les débouchés commerciaux locaux et à l'exportation et les modalités de préservation et de gestion durable de la ressource (bénéitiers, holothuries).

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

MESURE 20 : Redéfinition du futur complexe portuaire de Faratea (infrastructures portuaires, équipements d'entretien et de réparation navale, dock flottant, bâtiments pour le conditionnement et le stockage des produits, zones dédiées à l'installation des entreprises).

MESURE 21 : Réorganisation du fonctionnement du port de pêche de Papeete (modernisation de la criée, caractère obligatoire du passage par la criée, mise en place d'une régie d'avance pour fluidifier les opérations) et restructuration de la S3P (privatisation par la sortie progressive ou immédiate du pays du capital de la société).

MESURE 22 : Redynamisation des filières de pêche côtière et lagonaire par la mise en place de structures de collecte et de commercialisation de poissons autour de Tahiti pour la pêche côtière et dans l'archipel des Tuamotu pour les produits lagonaires.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE DE CONSTRUCTION et de réparation navale de proximité compétitive pouvant accompagner le développement de la pêche hauturière polynésienne

MESURE 23 : Relance de la construction navale à laquelle sera consacrée une enveloppe de crédits d'impôts de 300 millions FCFP et adoption de mesures économiques destinées à renforcer la compétitivité de nos chantiers navals.

CRÉER UNE ÉCONOMIE TOURNÉE VERS LA VALORISATION DES RESSOURCES DE LA MER

MESURE 24 : Création par le pays et l'État d'un centre de recherche à Paea. Cet ensemble regrouperait l'IFM-PC, l'IFREMER, le pôle Faahotu, les structures de l'État et du Pays effectuant des recherches sur la mer et les ressources de l'océan (y compris les ressources minières sous-marines).

SOUTENIR NOTRE PERLICULTURE

MESURE 25 : Modernisation du cadre réglementaire portant définition, classification et contrôle des produits perliers (certification d'origine) afin de mieux valoriser notre perle.

MESURE 26 : Définition et mise en place en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur d'une stratégie de promotion des perles de Polynésie française (organisation locale des ventes aux enchères en Polynésie française).

La transition énergétique



PROTÉGER EFFICACEMENT L'ENVIRONNEMENT

MESURE 27 : Généralisation et mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), pour créer, organiser et financer les filières de traitement spécifiques à chaque catégorie de déchets (véhicules, pneus, piles).

MESURE 28 : Etablissement et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation et de sensibilisation des enseignants aux problématiques environnementales dans le cadre des projets d'établissements. Ces derniers seront couplés à une action de moyen et long terme de dépollution des lagons et des rivières en partenariat avec le secteur associatif et le monde éducatif.

FAVORISER UN URBANISME MOINS CONSOMMATEUR DE RESSOURCES

MESURE 29 : Mesures incitatives en faveur de l'équipement écologique des logements (chauffe-eaux solaires, panneaux photovoltaïques, cuves de rétention des eaux pluviales, équipements électriques basse consommation, système de capteurs de mouvements, double vitrages).

MESURE 30 : Définition d'un label polynésien de la construction HQE en partenariat avec la CCISM et les professionnels du secteur de la construction et obligation pour les services et établissements publics de réaliser une étude technique de développement durable dans le cadre de tous les projets de constructions neuves.

FAVORISER LE TRANSPORT PROPRE ET LE TRANSPORT PUBLIC

MESURE 31 : Soutien au développement des transports propres par la suppression de l'ensemble des droits et taxes d'importation frappant les véhicules de transport hybrides individuels et publics.

MESURE 32 : Déploiement progressif de lignes de transport public dans la zone urbaine de Papeete avec circuits courts et régularité de la desserte. Ce déploiement sera ensuite étendu géographiquement en partenariat avec les communes. *L'expérience de la ligne Papeete - nouvel hôpital de Taaone sera analysée avant généralisation.*

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le coût de l'énergie constitue une problématique récurrente de l'économie polynésienne et un élément important de la cherté de la vie. Une plus grande transparence dans la formation des prix de l'énergie (carburants, électricité) est indispensable (formule tarifaire de l'électricité, fonds de stabilisation des hydrocarbures, fonds de péréquation du prix des hydrocarbures). Des mesures pour favoriser la production d'électricité à partir de sources renouvelables à Tahiti et dans les îles sont indispensables.

MESURE 33 : Soutien au développement des énergies renouvelables par une révision des politiques tarifaires de l'énergie (formule tarifaire de l'électricité et tarifs spécifiques de rachat des énergies renouvelables).

MESURE 34 : Redéfinition des dispositifs de régulation et de péréquation du prix des hydrocarbures dans le cadre des différentes activités économiques.

RELANCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

MESURE 35 : Valorisation de notre potentiel hydraulique par l'étude et la réalisation de centrales hydroélectriques prenant en compte la dimension écologique et environnementale de nos vallées.

MESURE 36 : Lancement d'un audit de fonctionnement des centrales hybrides des Tuamotu (6) et poursuite du programme de développement des centrales hybrides dans les îles éloignées.

Développer l'économie numérique



MESURE 37 : Déploiement de la fibre optique pour permettre la mise en place du très haut débit de l'Internet à Tahiti (Fiber to Home) et améliorer de la qualité du service rendu aux usagers.

MESURE 38 : Création d'un incubateur permettant le développement et la création d'entreprises spécialisées dans les services numériques. La structure apportera un soutien en termes d'hébergement, de conseils, d'appui administratif durant la phase de lancement des entreprises.

MESURE 39 : Création d'un cadre réglementaire destiné à favoriser la production audiovisuelle et cinématographique (APC) et à soutenir la création et le développement numérique.

3 DES MESURES

POUR RENDRE NOTRE ÉCONOMIE PLUS COMPÉTITIVE

L'ensemble des mesures présentées dans ce volet visent à rendre notre économie plus compétitive. Elles concernent aussi bien le cadre économique général de notre collectivité (concurrence, protection des consommateurs, fiscalité, simplification administrative) qui doit être modernisé que les dispositifs d'intervention publique (subventions, fonds de stabilisation ou de péréquation) dont les mécanismes doivent être redéfinis pour être plus efficaces et moins coûteux pour la collectivité.

Libéraliser notre économie



STIMULER LA CONCURRENCE

L'éloignement de notre collectivité des grands centres commerciaux et la petitesse de nos marchés contribuent à des phénomènes de concentration et de cherté de la vie.

Il est nécessaire de s'inscrire dans une logique de concurrence au travers de dispositifs réglementaires favorisant le contrôle des opérations de concentrations, la lutte contre les ententes et les abus de positions dominantes.

MESURE 40 : Instauration d'un droit de la concurrence (dispositions générales, phénomènes d'ententes, mécanismes de contrôle de la concentration économique, accords d'exclusivité) et création d'une autorité administrative indépendante (AAI) chargée d'en assurer la régulation. Instauration des dispositions réglementaires relatives à la transparence des relations commerciales entre les entreprises (obligations de transparence, réglementation des accords commerciaux et remises, dispositions relatives aux abus de position dominante).

MESURE 41 : Élaboration d'une loi de pays relative à la protection des consommateurs (transparence des contrats, modalités sur la tacite reconduction des contrats, procédures collectives, lisibilité des clauses commerciales). Ce texte permettra de renforcer les droits des consommateurs dans un contexte de plus grande concurrence des entreprises.

ENCOURAGER L'INITIATIVE PRIVÉE

MESURE 42 : Instauration de mesures facilitant l'initiative privée. L'objectif visé est d'améliorer significativement l'indice de facilité à entreprendre de la Polynésie (indice établi par la Banque Mondiale). Les critères déterminants de la fixation de l'indice comprennent la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des taxes, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la résolution de l'insolvabilité)

MESURE 43 : Faciliter et soutenir le financement des TPE et des PME au travers de prêts à taux bonifiés sans garantie destiné à financer le développement des petites entreprises qui ont le plus de difficulté dans l'accès aux financements bancaires. Cette opération sera effectuée dans le cadre d'un partenariat BPI – AFD – SOFIDEP.

MESURE 44 : Abaisser à 20.000 F CFP le niveau de la franchise dont bénéficie à l'entrée des colis postaux afin de dynamiser le commerce de détail et de renforcer la capacité d'emplois dans ce secteur.

MESURE 45 : Remplacement de l'impôt sur les transactions par un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, les bénéfices non commerciaux, les revenus fonciers et les autres revenus professionnels. Cette réforme n'impactera pas le régime actuel des TPE soumises à une imposition forfaitaire dès lors que le chiffre d'affaires n'excède pas 5 millions FCFP.



MESURE 46 : Mise en place d'un cadre réglementaire pour la création des fonds de dotation destinés à favoriser le financement par les entreprises d'actions d'intérêt général dans le domaine de la culture, de l'environnement, etc. couplé à un dispositif d'incitations fiscales.

Lutter contre la cherté de la vie



Deux axes sont privilégiés : d'une part la modernisation du dispositif de contrôle des marges de certains produits et d'autre part la réduction des droits à l'importation.

MESURE 47 : Modernisation du dispositif de contrôle des prix des produits de première nécessité (PPN) et des produits de grande consommation (PGC) par une redéfinition de la liste des PPN au travers de critères multiples (caractère essentiel du produit, problématiques de santé publique, fixation des marges autorisées). Accroissement des effectifs de la cellule de contrôle des prix (par redéploiement de personnels administratifs et formation professionnelle théorique et pratique sur le contrôle des prix).

MESURE 48 : Mise en œuvre d'un processus de réduction progressive des droits et des taxes à l'importation de certains produits. Simplification des modalités de taxation des produits importés (harmonisation et suppression/substitution de certaines taxes).

Moderniser, simplifier nos procédures et notre réglementation



MESURE 49 : Simplification (suppression de la commission consultative relative à la TDL,...) et mise en cohérence du cadre réglementaire fixant les droits spécifiques à l'importation de produits en concurrence avec des productions locales (Taxe de Développement Locale) de façon à assurer une plus grande efficacité en matière de protection des productions locales et une baisse progressive des droits à l'importation dès lors que cette taxation à l'importation ne répond pas à un tel besoin de protection.

MESURE 50 : Modernisation, simplification et harmonisation des différents textes réglementaires relatifs à l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme (installations classées, notices et études d'impact, aménagements, construction,...) et au travail afin de parvenir à une plus grande efficacité économique.

SANTÉ, ÉDUCATION, AGRICULTURE: LA RELANCE ET LES RÉFORMES EN MARCHÉ

Les 50 mesures ne résument pas à elles seules les ambitions du Gouvernement en terme de relance. D'autres mesures connexes existent également, notamment dans les secteurs de la Santé, de l'Éducation et de l'Agriculture. Si pour certaines elles ne contribuent pas directement à la relance, au sens économique du terme, elles traduisent néanmoins la ferme volonté du gouvernement d'impulser une dynamique de changement et de réformes dans tous les secteurs.



►►► Santé

Un nouveau schéma d'organisation sanitaire et un effort sur la prévention.

Dans le secteur de la santé, l'objectif du ministre est d'adopter une nouvelle politique de santé pour les 5 années à venir. Dès la fin du 1er semestre 2014, un nouveau schéma d'organisation sanitaire sera présenté. En parallèle, plusieurs documents stratégiques de planification sont en cours de rédaction : **un plan sur la prévention et la promotion de la santé** ; **un plan cancer** ; et **un plan de santé mentale**, qui démarrera avant la fin 2014.

Le futur schéma d'organisation sanitaire devra répondre à un meilleur équilibre de l'offre hospitalière et de l'offre de soins de proximité entre les structures du public et du privé. Il devra par ailleurs contribuer à améliorer l'offre médico-sociale pour une meilleure prise en charge de la vieillesse et de la dépendance. Ce futur schéma d'organisation sanitaire s'inscrit dans une nouvelle gouvernance plus efficiente et performante du système sanitaire et médico-social.

►►► Éducation

Des mesures structurelles permettant d'améliorer les performances scolaires et bâtir l'école de demain.

La politique engagée par le ministère de l'éducation a pour ambition de jeter les bases d'une politique éducative, porteuse de nos valeurs et de notre culture polynésienne, largement inspirée par la Charte de l'éducation rénovée en juin 2011, mais aussi mieux articulée avec les orientations nationales.

• UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CENTRÉE SUR LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU PAYS

La préparation de la rentrée 2014 et la mise en place de l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) ont permis de rebâtir la qualité de notre enseignement :

- Gestion du remplacement dans les zones géographiques les plus éloignées afin d'éviter la fracture géographique.
- Ressource enseignante renforcée auprès des populations les plus fragiles par le dispositif plus de maître que de classe, et REP + (Réseau d'éducation prioritaire-plus).

• LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Afin de lutter contre le décrochage scolaire et aider l'élévation du niveau de qualification. Le ministère envisage de mieux couvrir les îles les plus éloignées par une offre de formation de proximité.

- Ce programme portera sur les de 11 à 13 ans des archipels éloignés souvent contraints de quitter précocement leur famille pour rejoindre le collège du secteur et son internat.
- La réforme des CJA et des CETAD qui devrait également connaître un début de mise en œuvre dès la rentrée 2014.

• LES DISPOSITIFS LIÉS À L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Redresser les performances scolaires est la priorité du moment. C'est pourquoi trois dispositifs complémentaires ont été conjointement actionnés sur les zones les plus en difficulté : l'ORS (Objectif Réussite Scolaire), les REP + (Réseaux d'Éducation Prioritaire) et l'école ouverte.

• L'ÉCOLE NUMÉRIQUE, UNE PRIORITÉ

25 millions de CFP (sur la DGI) en investissement sur le second degré, 25 millions CFP également en investissement sur le premier degré et 10 millions de CFP ont été consacrés à l'aménagement et à l'équipement d'une salle audiovisuelle à la DEP, entièrement dédiée au télé-enseignement (à destination des îles éloignées).

• L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES ÉLÈVES

Recensement des besoins en investissement tant en matière de construction et de reconstruction qu'en ce qui concerne la maintenance des bâtiments et l'équipement de nature pédagogique.

Le budget 2014 adopté par l'Assemblée de la Polynésie française a permis d'engager un programme pluriannuel dont la construction de trois établissements :

- Construction du collège de Teva i Uta (600 élèves - 1,6 milliard FCP)
- Construction du collège - lycée de Bora-Bora (1200 élèves - 1,4 milliard FCP)
- Construction du lycée de Moorea (850 élèves - 1,2 milliard de FCP)

• LE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le ministère s'est engagé dans une réorganisation complète de ses services en deux entités opérationnelles :

- La « direction administrative de l'éducation » assurera une mission de gestion administrative et financière.
- La « direction de la politique éducative » assurera quant à elle, la mission de coordination et d'animation des politiques éducatives et des enseignements

►►► Agriculture

Augmenter les exportations, réduire les importations.

Pour ce qui concerne le secteur agricole polynésien, sa contribution vise, dans la mesure de ses possibilités, à améliorer notre balance commerciale à travers une augmentation de nos exportations agricoles phares à haute valeur ajoutée comme la Vanille et le Noni, qui représentent un milliard de FCFP en valeur à l'export, et une démarche d'import-substitution ciblée.

Pour doubler le montant de nos exportations à l'horizon 2016, un plan de relance de la vanille sera financé en 2014 avec un objectif de 100 tonnes de vanille mûre, tandis qu'un partenariat est en cours de formalisation avec une entreprise chinoise pour permettre l'exportation de 4 000 tonnes de notre Noni polynésien.

La réduction de nos importations agricoles, notamment maraîchères, est également une priorité gouvernementale et des projets visant à améliorer nos taux de couverture sur ces produits fortement consommés sont d'ores et déjà menés et ils porteront leurs fruits dès la campagne 2014.

C'est en actionnant ces deux leviers que le secteur agricole polynésien, fort de ses 15 000 actifs et pourvoyeur d'emplois stables et accessibles, contribuera à la relance économique du pays tout en assurant une cohésion sociale qui en période de crise est fondamentale.



PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
BP 2551 – 98713 PAPEETE - STANDARD : +(689) 47.20.00
COURRIER@PRESIDENCE.PF

